



CTPM du 18 juillet 2011 Compte rendu

CTPM du 18 juillet 2011

Suite au dernier remaniement gouvernemental instituant un Ministère de la Fonction Publique par décret du 29 juin 2011, ce CTPM avait comme seul point à l'ordre du jour un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 9 juin 2011 relatif aux Comités Techniques.

- Ce projet d'arrêté institue un **Comité Technique Ministériel unique** pour les trois Ministères : les Ministère Economique et Financier et celui de la Fonction Publique.
- Il précise, en outre, que le Comité Technique d'Administration Centrale est compétent pour les Directions et services d'Administration Centrale des trois Ministères et en particulier **pour la DGAFP** (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique).

Ont voté pour : la CFDT et l'Administration

Se sont abstenus : la CGT et Solidaires

FO Finances n'a pas pris part au vote, en référence à l'explication de vote exprimée lors du CTPM du 1er juin dernier.